

Armée XXI est une armée au service de l'étranger

L'armée fait partie de notre type d'Etat: elle doit avant tout protéger le pays et la population et garantir la neutralité. Il faut qu'elle reste indépendante de toute alliance, car c'est le seul moyen de mener une politique active en faveur de la paix. A l'heure où la guerre est redevenue un instrument politique et où les USA parlent d'un conflit qui pourrait durer 30 à 40 ans, la Suisse doit pouvoir assurer sa mission de promotion de la paix: inviter à des négociations et à des conférences de paix en terrain neutre, offrir ses bons offices pour contribuer à désamorcer les conflits et maintenir la confiance dans l'aide humanitaire.

Politique étrangère fatale

La loi sur l'armée (*Armée XXI*) va dans une autre direction. Elle est le fruit d'une orientation inquiétante de notre politique étrangère qui n'a jamais fait l'objet d'une consultation. Le conseiller fédéral Cotti (PDC/DFAE) a signé en 1996 un accord avec l'OTAN comprenant l'adhésion au *Partenariat pour la Paix* (PPP) et au *Conseil de partenariat euro-atlantique* (PCEA). L'objectif des deux organismes est de préparer une intégration à l'OTAN. L'ancien ministre américain de la défense Perry a déclaré que «la différence entre le PPP et l'appartenance à l'OTAN doit être aussi tenue qu'une feuille de papier». Depuis 1999, le Conseil fédéral et l'OTAN précisent chaque année les domaines dans lesquels l'armée suisse doit être compatible avec l'OTAN (interopérabilité, *Planning and Review Process*). Le contenu de ces protocoles additionnels n'est même pas porté au préalable à la connaissance de nos parlementaires, et encore moins à celle du peuple.

En outre, l'OTAN s'est dotée en 1999 d'une nouvelle doctrine qui transforme l'alliance défensive en une alliance offensive. Elle peut dorénavant, sous le haut commandement américain, mener des interventions militaires également en dehors de son territoire et sans mandat de l'ONU. La participation de la Suisse au PPP et le rapprochement avec l'OTAN sont difficilement compatibles avec une politique de paix et de neutralité.

L'Armée XXI n'est pas en mesure de défendre le pays et la population

L'Armée XXI a été conçue pour être compatible avec l'OTAN. Il s'agit d'un petit module *high tech* coûteux, fait pour les engagements à l'étranger et qui ne compte plus que 120.000 soldats. Selon les propres dires de ses planificateurs, l'Armée XXI n'est pas en mesure de défendre le pays et sa population, or cela contrevient à l'article 59 de notre Constitution. Pour protéger le pays et restaurer la sécurité intérieure, la Suisse aurait besoin de l'aide d'armées étrangères. Le Conseil fédéral appelle cette fatale dépendance «sécurité par la coopération». Or par les temps qui courent, ne serait-il pas plus raisonnable de conserver la capacité de régler nous-mêmes nos affaires, d'assurer nous-mêmes notre sécurité et de protéger nous-mêmes notre indépendance?

Démantèlement du contrôle démocratique

La nouvelle loi sur l'armée heurte également nos principes démocratiques. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent s'arroger à l'avenir la compétence de décider des questions militaires par voie d'ordonnances. Comme le peuple ne peut pas se prononcer sur ces dernières, les autorités lui retirent tout contrôle dans ce domaine. Cela devrait nous faire réfléchir.

Une armée à deux vitesses

L'Armée XXI créerait une caste d'officiers car l'instruction est conçue sur le modèle américain. Ainsi, les soldats aptes à avancer en grade quitteraient l'école de recrues après 6 semaines déjà pour entrer dans une école d'officiers au lieu de parcourir toutes les étapes traditionnelles. Cela créerait une armée à deux vitesses totalement étrangère à notre principe de milice.

De plus, la nouvelle loi donne aux militaires de métier plus de compétences et des missions nouvelles mais les tâches des nouvelles troupes spéciales ultra-secrètes ne sont pas encore définies avec précision. D'une manière générale, l'Armée XXI conduit à un affaiblissement du principe de milice.

Il est également regrettable que l'Armée XXI ne se compose plus que de jeunes soldats car le service actif se termine à 26 ans, après 6 cours de répétition. Or ils n'ont pas l'expérience et la maturité nécessaires. En outre, cela affaiblit la cohésion entre les générations et les différentes régions de notre pays aux quatre cultures.

Si l'Armée XXI participe à des engagements dans le cadre de la globalisation militaire, nous nous exposerons nous aussi à des représailles de la part des peuples opprimés, ce qui réduirait notre sécurité.

En résumé, notre armée devrait conserver sa substance actuelle et être adaptée à notre temps, mais de manière raisonnable et économique.

Par conséquent, **lors de la votation du 18 mai, refusons la loi sur l'armée.**
En effet:

- elle affaiblit la démocratie directe dans le domaine militaire,
- elle fait dépendre notre pays d'armées étrangères,
- elle est contraire à la Constitution,
- elle est incompatible avec la neutralité.

De même, **disons NON au démantèlement de la protection civile**
en refusant la nouvelle loi.

Comité fédéral pour une Suisse neutre, souveraine et démocratique

Case postale 2959, 8033 Zurich, Téléphone 01 350 72 75, Télécopie 01 350 72 76
Site internet: www.discours-libre.ch E-Mail: comite@discours-libre.ch CCP 87-745508-5